Mise en ligne: 23 août 2018.

Dernière modification: 15 juillet 2020.

www.entreprises-coloniales.fr

## SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE du QUARTIER DE LA CITADELLE D'HANOÏ (1899-1904)

## Épisode précédent :

Société générale d'études industrielles et commerciales pour la Chine et l'Indo-Chine www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SGEICCIC.pdf

(Les Archives commerciales de la France, 29 avril et 3 mai 1899)

Paris. — Formation. — Société anonyme dite SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE du QUARTIER DE LA CITADELLE D'HANOÏ, 55, St-Lazare. — 30 ans. — 10.000 fr. — 21 avril 1899. — *La Loi*.

Société générale d'études industrielles et commerciales pour la Chine et l'Indo-Chine (en liquidation)

(Cote de la Bourse et de la banque, 13 mai 1899)

D'une délibération de l'assemblée générale des actionnaires, réunie extraordinairement, en date du 10 avril 1899, il appert :

1° Que le liquidateur est autorisé à faire apport d'une partie de l'actif à une Société en formation dénommée Société immobilière du quartier de la citadelle d'Hanoï; 2° Que les pouvoirs du liquidateur, M. Raveau, sont prorogés de deux mois, à partir du 12 avril et que, pendant la durée de cette prorogation, le liquidateur agira avec les mêmes pouvoirs que précédemment, mais seul, sans l'assistance des commissaires de surveillance. — La Loi, 15 avril 1899.

ENCART (*L'Avenir du Tonkin*, 28 février 1900)

La Société Immobilière du quartier de la citadelle de Hanoï invite les personnes qui seraient désireuses de louer des maisons construites sur plan, à faire connaître leurs intentions à son représentant à Hanoï, M A. Hess (27, boulevard Dong-khanh) et de designer l'emplacement qui leur conviendrait.

Les demandes seront reçues jusqu'à 20 mars prochain.

HANOI SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE (Annuaire général de l'Indochine française, 1901, p. 2-874)

## CONSEIL MUNICIPAL DE HANOÏ Séance du 7 janvier 1901 (L'Avenir du Tonkin, 16 et 18 janvier 1901)

.....

Lecture est donnée au conseil de la lettre ci-après de MM. Hess, représentant de la Société immobilière du quartier de la Citadelle, et Géraud de Galassus, propriétaire de plusieurs immeubles route du Grand-Bouddha.

« Hanoï, le 3 décembre 1900.

« La Société immobilière du quartier de la Citadelle de Hanoï et M. Géraud de Galassus à M. le résident-maire de Hanoï.

Monsieur le résident-maire.

Sur la demande de l'un de nous. M Géraud de Galassus vous avez bien voulu renoncer au projet de voie qui devait relier la voie n° 63 à la route du Grand-Bouddha.

Depuis cette époque, des maisons ont été construites et une voie de 4 m. 50 de largeur a été aménagée pour desservir les constructions bâties en retrait de la route du Grand-Bouddha.

Considérant qu'il serait avantageux pour le publoc d'avoir un moyen de communication entre la voie 63 et la route du Grand-Bouddha, surtout à l'époque ou va commencer la circulation des tramways électriques, nous avons l'honneur de vous adresser la propositions suivante :

La Société immobilière du quartier de la Citadelle de Hanoï et M. Géraud de Galassus offrent d abandonner à la ville le terrain nécessaire à l'établissement d'une voie de 4 m. 50 de largeur. Ce terrain n'est pas à remblayer. »

Cette voie, déjà commencée, serait continuée ; elle serait établie et maintenue en bon état par la municipalité devenue propriétaire qui devrait l'éclairer et, lorsque le service des eaux sera installé dans le quartier, placer à l'une ou l'autre de ces extrémités, ou dans la rue elle-même une borne-fontaine.

La ville céderait à la Société immobilière et à M. Géraud de Galassus, la parcelle située entre les terrains de M. Géraud de Galassus et ceux de la société immobilière. La société bénéficierait du terrain Ouest situé entre l'ancien cimetière et la voie de 4 m. 50, M. Geraud de Galassus du terrain Est situe de l'autre côté de cette vie jusqu'à hauteur de l'ancienne propriété Gasion.

Les frais d'enregistrement seraient à la charge de la ville qui serait tenue, si ces offres lui conviennent, de livrer la rue à la circulation dans le plus bref délai possible.

Veuillez agréer, Monsieur le résident-maire, l'assurance de nos sentiments les plus respectueusement dévoués. »

Pour la Société Immobilière: »

Signé : Hess, Géraud de Galassus. »

Après échange de correspondances un arrangement a été proposé sur les bases suivantes à MM. Hess et Géraud de Galassus, qui acceptent :

1° M. Géraud de Galassus céderait à la ville les 370 m² nécessaires à l'ouverture de la voie sur la propriété ; en échange, la ville abandonnerait à M. Géraud de Gallassus une parcelle contiguë d'une superficie de 526 m² ; les frais d'enregistrement du contrat seraient à sa charge.

2° La Société immobilière du quartier de la Citadelle rétrocèderait gratuitement à la ville la parcelle de terrain provenant du déclassement de la voie n° 54 pour lequel terrain aucun contrat régulier de cession à la dite Société n'a été dressé jusqu'à ce jour.

En acceptant cette solution, la société immobilière bénéficierait encore gratuitement des deux parcelles situées à droite et à gauche de la voie de 4 m. 50 à ouvrir.

M. Lacaze, 1er adjoint, déclare qu'il est loin d'être hostile a l'ouverture des voies, mais que le conseil se déjuge à une séance d'intervalle puisqu'il a demandé à la dernière séance le déclassement de cette voie projetée. À son avis, l'intérêt privé est avantagé au détriment de l'intérêt public, car cette voie de 4 m 50 que la ville s'engage à entretenir en y amenant l'eau et l'électricité n'a d'utilité que pour les propriétaires en cause.

ENCART HANOÏ (*L'Avenir du Tonkin*, 26 et 29 mai 1901)

Le quartier de la Citadelle commence à s'animer. Les 10 maisons que la société immobilière y fait construire sont en partie terminées.

Rien n'y a été négligé au point de vue confort et hygiène. Situées au point le plus élevé de la ville, munies d'une installation d'eau complète, ces maisons offrent le séjour le plus agréable. Pour la location, on s'adresse à M. Hess, représentant de la société, ou à M. Jaques, entrepreneur.

1902 : APPORTS À LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE L'INDO-CHINE www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Fonciere\_de\_I\_Indo-Chine.pdf

(Les Archives commerciales de la France, 6 juillet 1904)

Paris. — Dissolution. — 20 juin 1904. — Société IMMOBILIÈRE DU QUARTIER DE LA CITADELLE D'HANOÏ, 55, St-Lazare. — 20 juin 1904. — *Loi*.